



# Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

**SIRET** : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 [ffcregionsud@gmail.com](mailto:ffcregionsud@gmail.com)

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55



## RAPPEL CYCLO-CROSS 2024/2025 ECOLE DE CYCLISME

N/REF. CL/BJ – 20241109

Marseille, le 11 Septembre 2024

Monsieur le Président de la Commission,

Dans la continuité de la saison sportive 2023/2024 sur laquelle nous avons mis en place dans l'intérêt de nos jeunes adeptes des EDC de notre Région Sud, les Championnats Départementaux et le Championnat Régional de Cyclo-cross durant la période hivernale réservée au Cyclo-cross, nous confirmons cette décision 2024/2025

Sur les cyclo-cross à partir des U15, nous avons autorisé l'utilisation des vélos de type VTT, tels qu'ils sont utilisés sur les épreuves de VTT cross country pour l'ensemble des catégories, sauf pour les Championnats Départementaux et Championnat Régional (note du 11/09/2024).

Au niveau des EDC la règle sera également de permettre l'utilisation des vélos de types VTT tels qu'ils sont utilisés sur les épreuves VTT Cross country y compris sur les Championnats Départementaux et Championnat Régional, mais que les attributions des titres Départementaux et Régionaux ne soient délivrées qu'aux utilisateurs de vélo de Cyclo-cross.

Les Présidents des Comités Départementaux, les responsables départementaux des EDC ainsi que les clubs EDC sont destinataires de cette note.

Au plaisir de se rencontrer.

Cordialement.

Christian LAZARINI  
Président du Comité  
Région Sud FFC